



03 FEV. 1999 KDI

1512

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 112.939.000 F

Siège Social: 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 5 NOVEMBRE 1998**

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société KDI s'est réuni le 5 novembre 1998 à 10 heures au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents:

Monsieur Benedikt NIEMEYER, Président du Conseil de Surveillance,
Monsieur Raimund-Josef MÜSERS,
Monsieur Hermann KÖGLER,
Monsieur Jean-Claude POULAIN,
Monsieur Nicolas UEBERECKEN.

Assistaient également au Conseil:

Monsieur Jean-Louis PIERQUIN,
Monsieur Scott MACDONALD,
Monsieur Christian HATTE,
Monsieur Frank RÖBGER,
Monsieur Philippe MULLER.

CA

Le Conseil de Surveillance réunissant la présence effective de la totalité de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIEMEYER, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

.....

2 – DEMISSION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président informe le Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur Jean-Louis PIERQUIN de son mandat de Président et de membre du Directoire, pour convenances personnelles, à compter de ce jour.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jean-Louis PIERQUIN pour son action menée au sein du Directoire de la SA KDI.

3 – NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Scott MACDONALD en qualité de Président du Directoire de la SA KDI, à effet de ce jour, pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit jusqu'au 12 novembre 2002.

Monsieur Scott MACDONALD accepte les fonctions qui lui sont confiées.

Il est en conséquence mis fin aux fonctions de Vice-Président et de Directeur Général de Monsieur MACDONALD.

.....



7 – POUVOIRS EN VUE D’EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 40.

« Extrait certifié conforme à l'original »

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with a vertical line through it and a horizontal line extending to the right.